

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025 à 20 HEURES A LA MAIRIE DU CHAMBON/LIGNON



Le 4 décembre 2025, le Conseil Communautaire convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni à la mairie du Chambon/Lignon, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président.

Communauté de Communes du Haut-Lignon
13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

Présents : Bernard BIALAS, Rose-Marie BROTTE, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Marie-Paule FOURNEL, Denise MASSARDIER, Henri MONTELIMARD, Christian OUILLON, Sandra PICOT, Patrice ROUSSON, Frédéric ROUX, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL, Patrick RUSSIER, David SALQUE-PRADIER.

Absents représentés : Olivier BROUSSARD (avait donné pouvoir à Philippe DIGONNET), Jean-Michel EYRAUD (avait donné pouvoir à Philippe DUBOIS), Denise VALLAT (avait donné pouvoir à Sandra PICOT).

Absents excusés non représentés : Léo BADER, Kilpéric LOUCHE, Lucas ROCHER.

Elu secrétaire de séance : Sandra PICOT.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 23
- Votants : 23

1 - Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Sandra PICOT comme secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 9 octobre 2025 :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 9 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3 - Finances, Développement Economique :

3.1) Délibération pour validation du plan de financement pour la requalification de la friche FAUGIER et demande de financement :

David SALQUE-PRADIER présente le plan de financement pour la requalification de la friche FAUGIER, qui englobe toutes les dépenses prévisionnelles (Maîtrise d'œuvre, études, achat mobilier, imprévus), s'élève pour la CCHL à 5.019.155,20 €. Afin de rationaliser les financements, David SALQUE-PRADIER propose de faire des demandes de subvention spécifiques pour la DETR, la Région AURA et le Département de la Haute-Loire et d'adapter le plan de financement comme ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DETR/REGION/CAP43

Rénovation et constructions pour accueil des services communautaires - Communauté de communes du Haut-Lignon

		Dépenses HT	Ressources		
Travaux (Estimation APD V4.2)	Centre de loisirs	1 376 170,80 €	Région	401 085,20 €	9,91%
	Pôle ados (Moulinage rénové)	189 393,20 €	DETR 2026	600 000,00 €	14,82%
	Office du tourisme (Extension neuve du moulinage)	473 918,00 €	CAP 43	288 540,00 €	7,13%
	Siège CCHL (Moulinage rénové + étage extension neuve)	1 487 118,00 €	AELB (sur les abords)	150 000,00 €	3,71%
	Abords et parking (50%)	327 950,00 €	Fonds Vert Friche (sur gros œuvre du Moulinage)	439 704,32 €	10,86%
			CAF	350 000,00 €	8,65%
			Fonds de concours Tence (20% OT + CLSH)	370 017,76 €	9,14%
	Aléas et révision de prix travaux (5 %)	192 727,50 €	Fonds propres CCHL	1 447 930,22 €	35,78%
	TOTAL	4 047 277,50 €	TOTAL	4 047 277,50 €	100,00%

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour valider le plan de financement proposé et autoriser les demandes de subvention.

3.2) Délibération pour validation de la décision modificative n°1 de 2025 :

Afin d'ajuster les crédits budgétaires pour l'année 2025, Daivd SALQUE-PRADIER présente la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL CCHL

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
011	6288 Autres services extérieurs	- 40.000,00 €
012	6218 Autre personnel extérieur	8.000,00 €
012	6453 Cotisations aux caisses de retraite	20.000,00 €
012	6478 Autres charges sociales diverses	12.000,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		0,00 €

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
204	2041582 Subv. autres groupem. Bâtiments et installations	20.000,00 €
21	217314 Bâtiment culturel et sportif (mis à disposition	30.000,00 €
21	2128 autres agencements et aménagements	- 50.000,00 €
270	21314 Construction bâtiments culturels et sportifs	50.000,00 €
300	2313 Construction en cours	540.900,00 €
310	2313 Construction en cours	170.000,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement		760.900,00 €
Recettes d'investissement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
16	1641 Emprunts en euro	-791.000,00 €
260	1323 Subv. non transf. Département	--28.700,00 €
260	13241 Subv. non transf. Communes membre du GFP	-9.000,00 €
270	1323 Subv. non transf. Département	-2 700,00 €
300	1321 Subv. non transf. Etat	900.000,00 €
300	13258 Subv. non transf. Autres groupements	350.000,00 €
300	13241 Subv. non transf. Communes membre du GFP	325.000,00 €
310	1321 Subv. non transf. Etat	82.000,00 €
310	1322 Subv. non transf. Région	-82.000,00 €
310	13241 Subv. non transf. Communes membre du GFP	17.300,00 €
TOTAL Recettes d'investissement		760.900,00 €

BUDGET ZONES D'ACTIVITE

Dépenses d'Investissement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
040	3555 Terrains aménagés	300.000,00 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		300.000,00 €

Recettes d'Investissement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
040	3555 Terrains aménagés	300.000,00 €
TOTAL Recettes d'Investissement		300.000,00 €

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
042	71355 Variation stocks de terrains	300.000,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		300.000,00 €

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant de D.M.
042	71355 Variation stocks de terrains	300.000,00 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement		300.000,00 €

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour adopter cette décision modificative.

3.3) Délibération pour engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 :

David SALQUE-PRADIER rappelle aux membres du conseil communautaire que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise «....En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

Chapitre / Opération	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RAR inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
204	110.000,00 €	0,00 €	20.000,00 €	130.000,00 €
21	275.000,00 €	0,00 €	-20.000,00 €	255.000,00 €
160 (Maison des Bretchs)	10.000,00 €	0,00 €	0,00 €	10.000,00 €
190 (Office de Tourisme)	55.000,00 €	0,00 €	0,00 €	55.000,00 €
200 (Acquisition Matériel, Mob.)	96.300,00 €	0,00 €	0,00 €	96.300,00 €
220 (Ordures Ménagères)	80.000,00 €	0,00 €	0,00 €	80.000,00 €
240 (Pôle Multi-Activités)	10.300,00 €	0,00 €	0,00 €	10.300,00 €
260 (Médiathèque de Saint-Jeures)	900.000,00 €	0,00 €	0,00 €	900.000,00 €
270 (Médiathèque de Tence)	200.000,00 €	0,00 €	50.000,00 €	250.000,00 €
280 (Crèche du Chambon/Lignon)	500.000,00 €	0,00 €	0,00 €	500.000,00 €
300 (Projet îlot Faugier))	700.000,00 €	0,00 €	540.900,00 €	1.240.900,00 €
310 (Crèche du Mazet Saint-Voy)	1.000.000,00 €	0,00 €	170.000,00 €	1.170.000,00 €
320 (Médiathèque du Chambon/Lignon)	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €	20.000,00 €
TOTAL				4.717.500,00 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

4.717.500 € x 25% = **1.179.375,00 €**

Après discussions, les membres du conseil communautaire autorisent, à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du budget 2026, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1.179.375,00 € répartis comme suit :

Chapitre / Opération	Article M57	Libellé M57	Montant
204	2041582	Subv. autres groupes. Bâtiments et installations	40.000,00 €
204	20422	Subv. D'équipement versées aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	20.000,00 €
21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	5.000,00 €
21	21318	Autres Bâtiments publics	5.000,00 €
21	217314	Bâtiment culturel et sportif (mis à disposition)	10.000,00 €
160 (Maison des Bretchs)	217314	Bâtiment culturel et sportif (mis à disposition)	10.000,00 €
190 (Office de Tourisme)	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10.000,00 €
190 (Office de Tourisme)	21838	Autre matériel informatique	10.000,00 €
190 (Office de Tourisme)	2188	Autres immobilisations	5.000,00 €
200 (Acquisition Matériel, Mob.)	21828	Autres matériels de transport	30.000,00 €
200 (Acquisition Matériel, Mob.)	21838	Autre matériel informatique	10.000,00 €
200 (Acquisition Matériel, Mob.)	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10.000,00 €
200 (Acquisition Matériel, Mob.)	2188	Autres immobilisations corporelles	15.000,00 €
220 (Ordures Ménagères)	2152	Installations de voirie	30.000,00 €
240 (Pôle Multi-Activités)	217314	Bâtiment culturel et sportif	10.000,00 €
280 (Crèche du Chambon/Lignon)	2313	Construction en cours	40.000,00 €
TOTAL			260.000,00 €

3.4) Délibération pour validation du plan de financement pour la construction de la crèche du Mazet Saint-Voy

David SALQUE-PRADIER explique aux membres du conseil communautaire que la Région Auvergne Rhône-Alpes vient de relancer le programme bois local dont l'enveloppe était consommée précédemment. A ce titre il est possible de faire une demande de subvention sur ce programme bois local d'un montant de 39.000 € pour la construction de la crèche du Mazet Saint-Voy.

Après discussions, les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - MARCHE ATTRIBUES

Construction de la crèche intercommunale du Mazet-Saint-Voy

Dépenses (HT)		Ressources		
Acquisition de la parcelle	9 250,00 €	DETR/DSIL 2025	193 500,00 €	20,40%
Etude de maîtrise d'œuvre	64 885,25 €	Région Bois Local	39 000,00 €	4,11%
Bureau de contrôle et études complémentaires	12 915,00 €	CAF	253 500,00 €	26,73%
Travaux (marchés attribués)	833 491,48 €	Fonds Vert PCAET	82 639,20 €	8,71%
Mobilier (estimation sur devis)	27 886,84 €	Commune du Mazet St Voy	189 685,71 €	20,00%
		CC du Haut-Lignon	190 103,66 €	20,04%
TOTAL	948 428,57 €	TOTAL	948 428,57 €	100,00%

4 – Tourisme :

4.1) Délibération pour demande de classement de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon :

David SALQUE-PRADIER précise aux membres du conseil communautaire que le dernier classement de l'office de tourisme intercommunal en catégorie II date du 19 avril 2021. Il est valable 5 ans. Il est nécessaire de renouveler donc la demande de classement en catégorie II avant cette date.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour demander le classement de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon.

4.2) Délibération pour demande de classement du Haut-Lignon en « commune touristique » :

David SALQUE-PRADIER précise aux membres du conseil communautaire que le dernier arrêté portant sur « commune touristique » date du 21/12/2021, il est valable 5 ans. Il est donc nécessaire de demander le renouvellement avant fin décembre 2026.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour demander le classement du Haut-Lignon en « commune touristique ».

4.3) Délibération de principe pour le projet d'harmonisation des filières d'activités de pleine nature associé à la création du circuit GRAVEL Montanha de Haute-Loire :

David SALQUE-PRADIER précise aux membres du conseil communautaire que le projet du circuit GRAVEL à l'échelle de Montanha de Haute-Loire a révélé un besoin de requalification et de valorisation des activités de pleine nature pour les 3 territoires (CC Mézenc Loire Meygal, CC des Sucs et CC Haut-Lignon), ces dernières étant un atout majeur de la destination (randonnée pédestre, vtt, vélo et gravel).

La plupart de ces actions pourraient être financées à hauteur de 50 % dans le cadre de Montagne Eté Hiver au niveau régional, certaines actions pourraient avoir un complément de financement avec d'autres partenaires (Département, ...).

La liste des actions ciblées pour cette opération sont les suivantes :

- Harmonisation et requalification des itinéraires VTT et Trail.
- Supports et actions de communication (création d'un travelplan vtt/vélo/gravel, monolés de promotion, participation à des salons spécifiques, éductour gravel, travelplan des itinéraires trail, document de promotion commun des PR).

- Aménagements complémentaires et spécifiques d'itinéraires (ponts et passerelles du tour de Lavalette, passerelle du Basset, ...).

Afin de solliciter l'aide régionale, les membres du conseil communautaire délibèrent à l'unanimité pour prendre une délibération de principe sur l'engagement vers une harmonisation des filières d'activités de pleine nature entre les 3 Communautés de Communes Mézenc Loire Meygal, des Sucs et du Haut-Lignon, sur les pistes d'actions listées précédemment.

4.4) Délibération pour signature de la convention portant sur la réalisation d'une action promotionnelle de valorisation touristique du GR 430 « Chemin de Saint-François Régis » :

David SALQUE-PRADIER précise aux membres du conseil communautaire qu'en 2021, à l'occasion de la réédition du topo guide de GR 430 « Chemin de St François Régis » la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal s'est proposée pour être le maître d'ouvrage d'une action collective de promotion de cet itinéraire de Grande Randonnée. A cheval sur deux Départements, cette action a permis de mobiliser des fonds LEADER de deux GAL : HAUTE-LOIRE et ARDÈCHE.

En 2026, il convient de poursuivre et d'accompagner cette dynamique avec un plan de communication global, dont l'objectif est d'accroître la notoriété de ce GR, notamment via la presse et les réseaux sociaux. La Communauté d'agglomération du Puy en Velay s'est proposée pour être le maître d'ouvrage de cette nouvelle action collective, avec le même périmètre, les mêmes partenaires et les mêmes conditions financières.

La participation de chaque territoire est établie en fonction du nombre de kilomètres de chemin et en fonction des fonds LEADER mobilisés.

La Communauté d'agglomération du Puy en Velay sera coordonnatrice de l'action. A ce titre, elle signe les devis et règlent les factures liées au projet.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Dépenses TTC	Recettes
Outils signalétique salons	5 000 € LEADER GAL Haute-Loire 14 300 €
Travail avec une agence de Relations Presse (avec gestion des RS de la page Facebook)	15 000 € LEADER Ardèche 5 700 €
Reportage photographe sur le GR	5 000 € CC Mézenc Loire Meygal, 63 km 1 551,70 €
	CC Pays de Montfaucon, 36 km 886,70 €
	CC du Haut Lignon, 16 km 394,10 €
	CC des Sucs, 6 km 147,80 €
	CC Val d'Eyrieux, 34 km 837,40 €
	CC Val d'Ay, 24 km 591,10 €
	Autofinancement CA Le Puy-en-Velay, 24 km 591,20 €
TOTAL	25 000 € TOTAL 25 000 €

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour décider de participer aux actions de promotion du GR 430 comme proposé ci-dessus et approuvent la participation financière de la CCHL pour un montant de 394,10 €. Ce montant pourra être revu suite au décompte final établi par le chef de file.

5 – Culture et Communication :

5.1) – Délibération pour demande de subvention pour les actions d'Education Artistique et Culturelles 2025-2026 dans le cadre de la convention CTEAC :

Dans le cadre de la convention CTEAC, la CCHL demande aux différents partenaires des subventions pour mener à bien les actions d'éducation artistique et culturelle 2025-2026 dont les grandes orientations sont les suivantes :

Nuages, Ciel et cieux en Haut-Lignon :

Une année pour observer le ciel avec des yeux d'artiste et de scientifique. Longtemps insaisissables, les nuages fascinent autant les scientifiques que les artistes, tous désireux de capturer leur beauté.

La démarche scientifique : L'histoire de la météorologie remonte à l'Antiquité. Mais la météorologie scientifique est née au XVIIe siècle avec les premiers instruments de mesure, en particulier le baromètre et le thermomètre. La démarche scientifique a peu à peu permis de définir les grandeurs physiques fondamentales de l'atmosphère et de découvrir les lois qui les régissent.

La démarche artistique :

Les nuages comptent parmi les « objets poétiques ». Ils invitent à la rêverie en plein jour. Floconneux, doux ou épais et lourd, les nuages se manifestent comme des émotions du ciel. Ce cahier est une invitation à croiser approche sensible et artistique à celle scientifique des relevés météorologiques.

Le budget global prévisionnel pour l'exercice 2025-2026 s'établit comme suit :

Prestations artistiques et culturelles	42.000 €	Drac Auvergne Rhône-Alpes	25.000 €
Coordination	3.600 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	8.000 €
		Département de la Haute-Loire	3.600 €
		Autofinancement CCHL	9.000 €
TOTAL	45.000 €	TOTAL	45.600 €

Afin de solliciter les partenaires financiers, les membres du conseil communautaire délibèrent à l'unanimité pour approuver l'organisation des actions culturelles et artistiques présentées, le budget global présenté et autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Haute-Loire).

5.2) – Délibération pour demande de subvention pour le parcours photographique 2026 :

Pour ce 6^{ème} 6x6 Parcours photographique (édition 2026), le thème des nuages et du ciel sera largement visité scientifiquement et artistiquement en Haut-Lignon dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Le ciel sera évoqué dans toutes ses dimensions physiques et métaphysiques, offrant une invitation à la contemplation et à la réflexion, à un voyage visuel et intellectuel qui interroge notre rapport à l'environnement et à l'imaginaire collectif. La photographie est un médium privilégié pour explorer ses contrastes, ses nuances et ses mystères.

Le 6^{ème} Parcours photographique réunira des œuvres explorant le ciel sous toutes ses facettes. L'esthétique des cieux, au-delà de l'invitation à la contemplation permettra de sensibiliser à sa fragilité de la nécessité de le protéger et de le préserver.

Le plan de financement de cette manifestation culturelle est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais artistiques : Marc RIBOUD Joséphine MICHEL Caméra Obscura	3.000,00 € 1.000,00 € 4.000,00 €	Région AURA	3.000,00 €
Impression photos	3.000,00 €		
Transports	500,00 €	Département de la Haute-Loire	1.700,00 €
Médiation autour du parcours	2.000,00 €	Autofinancement CCHL	17.450,00 €
Assurance	500,00 €		
Frais de réception (vernissage, accueil artistes, etc, ...)	1.000,00 €		
Communication espace publicitaire	650,00 €		
Communication, impression	3.000,00 €		
Coordination Fabienne DUPRE / CCHL	3.500,00 €		
TOTAL	22.150,00 €	TOTAL	22.150,00 €

Afin de solliciter les partenaires financiers, les membres du conseil communautaire délibèrent à l'unanimité pour approuver l'organisations du 6^{ème} parcours photographique 2026, le budget présenté et autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (Région Auvergne Rhône-Alpes et Département de la Haute-Loire).

5.3) – Délibération pour organisation du Festival de musiques Vivarais Lignon 2026 :

Daivd SALQUE-PRADIER propose de reconduire le festival de Musiques Vivarais Lignon pour l'année 2026 et de demander des subventions aux différents partenaires financiers.

Afin de solliciter les partenaires financiers, les membres du conseil communautaire délibèrent à l'unanimité pour approuver l'organisations du Festival de Musiques Vivarais Lignon 2026, le budget présenté ci-dessous et autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire).

Le budget prévisionnel proposé est le suivant :

Charges	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025 au 20/11/2025	Prévisionnel 2026
Charges en personnel (non artistique) Direction du festival, secrétariat	12 100,00 €	12 067,82 €	12 100,00 €
Autres charges fixes photocopies, courriers, frais de vente billetterie	600,00 €	586,24 €	600,00 €
Budget technique : hébergements	3 800,00 €	2 030,03 €	2 100,00 €
Budget technique : location locaux et matériel	1 200,00 €	2 450,00 €	1 200,00 €
Communication : kakémonos, flyers, programmes	2 800,00 €	3 979,60 €	2 000,00 €
Budget artistique : cachet des artistes	20 000,00 €	23 872,40 €	23 000,00 €
Budget artistique : sacem	1 200,00 €	658,39 €	1 000,00 €
TOTAL CHARGES	41 700,00 €	45 644,48 €	42 000,00 €

Produits	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025 au 20/11/2025	Prévisionnel 2026
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Conseil général Haute-Loire	3 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Conseil général Ardèche	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Communauté de communes du Haut-Lignon	8 000,00 €	8 783,81 €	8 000,00 €
Communauté de communes Val'Eyrieux	4 000,00 €	4 391,91 €	4 000,00 €
<i>dont Recettes propres</i>			
Billetterie	11 700,00 €	13 812,76 €	12 500,00 €
Partenaires privés (sponsors, mécénat)	3 000,00 €	4 865,00 €	4 000,00 €
Autres produits	4 000,00 €	3 291,00 €	3 000,00 €
TOTAL PRODUITS	41 700,00 €	45 644,48 €	42 000,00 €

6 – Environnement – Cadre de Vie - Urbanisme :

6.1) Délibération pour lancement de la démarche de réalisation d'un Plan Pastoral Territorial :

Suite à plusieurs réunions entre la chambre d'agriculture, la Communauté de Communes du Haut-Lignon et les agriculteurs du territoire, les élus souhaitent lancer la démarche de réalisation d'un Plan Pastoral Territorial. Ce plan a pour objectifs de répondre aux enjeux ressortis lors des enquêtes pastorales. C'est un plan de financement en faveur du pastoralisme prévu sur 5 ans. Il est porté par une collectivité. Il permet d'aller chercher des financements Régionaux et Européens pour améliorer les surfaces pastorales, c'est à dire des prairies naturelles exclusivement pâturées.

La mise en œuvre re d'un Plan Pastoral Territorial est la suivante :

- un diagnostic préalable pour affiner les besoins sur les espaces pastoraux et définir une stratégie et d'un programme d'action est réalisé. Le montant de ce diagnostic d'élève à 4.800 € H.T. Une subvention de la Région AURA peut être sollicitée à hauteur de 60 %, soit 2.880 €.
- un COPIL (comité de pilotage) composé de divers acteurs du territoire (élus, collectifs d'éleveurs, activités non agricoles) défini le programme d'action qui est ensuite déposé à la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- le programme est ensuite validé et voté en commission permanente puis signé.

Après discussions et pour avancer sur la mise en place de ce Plan Pastoral Territorial, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité et proposent :

- de valider le devis de diagnostic de 4.800 € H.T. avec demande de financement Région AURA pour 2.880 €.
- de mettre en place le COPIL avec les élus actuels sachant que la composition de ce comité de pilotage sera revue après les élections municipales et communautaires.
- de mettre en place, à la demande de la Région AURA, ce Plan Pastoral Territorial avec Haut-Pays du Velay Communauté.

6.2) Délibération pour signature d'un avenant à la convention cadre Petites villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour les communes du Chambon/Lignon, de Tence et de la CCHL :

La convention cadre Petites Villes de Demain pour les communes du Chambon-sur-Lignon et de Tence, conclue initialement le 30 août 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-bourgs des communes du Chambon-sur-Lignon et de Tence.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de la convention et d'actualiser le plan d'action, selon les termes définis au présent avenant.

Le présent avenant a pour objet :

- de proroger la durée de validité de la convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées,
- d'actualiser le plan d'action afin de le recentrer sur les opérations effectivement engagées ou prioritaires à conduire d'ici la fin du programme Petites Villes de Demain.

Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain est prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de région.

Le volet ORT, quant à lui, fait l'objet d'une prorogation :

- jusqu'au 31 décembre 2026 [par symétrie avec la date prévue de fin du programme PVD],
- [soit en prévoyant un terme des dispositions relatives à l'ORT au-delà du 31 décembre 2026 (selon de la durée opérationnelle du projet de territoire lié avec l'ORT)]

Dans le cadre de la prorogation de la convention, il est nécessaire d'actualiser le plan d'action annexé à la convention initiale.

Cette actualisation a pour objectifs de :

- supprimer les actions abandonnées ou devenues sans objet,
- valoriser les actions réalisées depuis la signature de la convention,
- et concentrer le plan d'action sur les opérations en cours ou à mettre en œuvre d'ici la fin du programme PVD.

Après discussions les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre Petites villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour les communes du Chambon/Lignon.

7 – Personnel :

7.1) Délibération pour adhésion à la convention de participation du CDG 43 :

A compter du 1^{er} janvier 2026, la CCHL doit mettre en place une participation à la protection sociale complémentaire de ses salariés, comme toutes les collectivités.

Après discussions les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour approuver l'adhésion de la CCHL à la convention de participation mise en place par le CDG 43 et le financement à hauteur de 20 €/mois la complémentaire santé de ses salariés.

7.2) Création de postes :

David SALQUE-PRADIER propose de créer 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet pour stagiairiser les personnes en contrat depuis plusieurs années. Les élus délibèrent à l'unanimité.

8 – Informations :

Décision n° 2025-09 du 26/11/2025 : attribution d'une aide financière de 8.000,00 € suite à la demande de la SARL MECATYPE, représentée par Monsieur Stéphane CELLE, qui sollicite la CCHL pour l'acquisition d'une machine de fraisage robotisée, sur la commune de Tence. Le montant du projet s'élève à 307.000,00 € H.T. avec un financement du Leader de 32.000,00 €.

Décision n° 2025-10 du 26/11/2025 : attribution d'une aide financière de 8.000,00 € suite à la demande de la SAS AMGM, représentée par Monsieur Yvan ROBIN, qui sollicite la CCHL pour l'acquisition d'un tour à commande numérique, sur la commune de Tence. Le montant du projet s'élève à 121.240,00 € H.T. avec un financement du Leader de 32.000,00 €.

La séance est levée à 21h00

Le Président de la CCHL
David SALQUE-PRADIER



Fait à Tence, le 19 janvier 2026
La Secrétaire de séance
Sandra PICOT